



SYNDICAT CGT

Centre Hospitalier Spécialisé de SEVREY



CONGES non rémunérés au CHS de Sevrey

PETIT MEMO.2

DISPONIBILITE				
	Pour élever un enfant	3 ans renouvelables de droit jusqu'aux 12 ans de l'enfant	De droit	fonctionnaires
	Donner des soins à un proche	3 ans renouvelables tant que justifié	De droit	fonctionnaires
	Suivre son conjoint	3 ans renouvelables sans limitation	De droit	fonctionnaires
	Adopter un enfant	6 semaines	De droit	fonctionnaires
	Convenances personnelles	5 ans maxi, renouvelables dans la limite de 10 ans, si reprise de travail pendant 18 mois	Sous réserve des nécessités de service + si titulaire depuis au moins 4 ans	fonctionnaires
		3 ans renouvelables dans la limite de 10 ans	Sous réserve...	CDI
	Créer ou reprendre une entreprise	2 ans renouvelables	Sous réserve...	fonctionnaires
		1 an renouvelable 1 fois	Sous réserve	CDD et CDI
	Etude ou recherche d'intérêt général	3 ans renouvelables 1 fois	Sous réserve...	fonctionnaires
	Exercer une activité dans une organisation internationale	5 ans maxi	Sous réserve...	fonctionnaires
	Mandat d'élu local	Durée du mandat	De droit	fonctionnaires
CONGE PARENTAL	2 à 6 mois renouvelables jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Possibilité de Prestation Partagée d'Education de l'Enfant			
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	pour accompagner un enfant gravement malade. 310 jours ouvrés par enfant tous les 3 ans. Possibilité d'Allocation Journalière de Présence Parentale			
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	pour accompagner un proche en fin de vie. Congé de droit de 3 mois, renouvelables 1 fois, fractionnables d'au moins 7 jours consécutifs. Possibilité d'Allocation Journalière d'Accompagnement à Domicile d'une Personne en fin de vie			
CONGE DE PROCHE AIDANT	pour prendre soin d'un proche handicapé (pour fonctionnaires seuls). Jusqu'à 3 ans, fractionnable à sa guise. 3 mois renouvelables jusqu'à 1 an			

Juin 2020

Adresse courriel cgt.chs@ch-sevrey.fr

Tél 03.85.92.82.79 ou 8279

Site internet <http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

local ouvert les mardi, jeudi et vendredi, de 9 H à 17 H, ainsi que le lundi après-midi